



## CONTRE LA LOI MACRON, LE 9 AVRIL GRÈVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE

Le 9 avril, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires appellent tous les salariés, les retraités et les privés d'emplois, du privé comme du public **à l'action et à la grève** le 9 avril prochain, avec une grande manifestation nationale à Paris.

En 2013, le patronat avec le soutien de la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, avait simplifié les restructurations d'entreprises et les licenciements.

Aujourd'hui, le MEDEF veut aller encore plus loin et s'attaque au syndicat dans l'entreprise, dernier rempart de résistance des travailleurs :

- fusion du CE, DP et CHSCT et réduction des délégués ce qui rendra plus difficile la défense des salariés. Le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP) et les Comités d'Hygiène et Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) seraient réduits à un «Conseil d'entreprise», sans réels moyens pour fonctionner.

En même temps, le gouvernement, après avoir puisé 40 milliards d'euros à la Sécurité sociale pour les offrir aux patrons, sous forme de « Pacte de responsabilité », poursuit la casse de nos droits sociaux.

**Les négociations sur les retraites complémentaires AGIRC/ARRCO** en sont un nouvel exemple. Ce sont les salariés et les retraités qui devraient assumer le manque de recette de ces caisses, en cotisant plus longtemps tout en voyant leur pension de retraite diminuée.

Le MEDEF est en extase. Les salaires sont bloqués, les salariés s'appauvrissent. Le chômage et la précarité explosent. Tous les droits des salariés (Code du travail, conventions collectives, statuts,...) sont attaqués. Les services publics touchés de plein fouet par la «rigueur» sont au bord de l'explosion et peinent à répondre aux besoins de la population.

**Le gouvernement se met au garde-à-vous. Il pond la loi MACRON.**

La loi MACRON, c'est :

- **Plus de facilités pour licencier,**
- **La banalisation du travail le dimanche et du travail de nuit**
- **La possibilité pour le patron de déroger au Code du travail,**
- **La mise à mort des conseils des prud'hommes et de la médecine du travail,**
- **L'affaiblissement de l'inspection du travail,**
- **L'affaiblissement des instances représentatives du personnel**

## **Le gouvernement tente un passage en force, mobilisons-nous !**

En février dernier, n'ayant pas obtenu une majorité pour faire passer la loi au parlement, VALLS et HOLLANDE n'ont pas hésité à s'asseoir sur la démocratie et sont allés au coup de force en usant du «49-3». Ils sont déterminés à aller jusqu'au bout pour remettre en cause et détruire toutes les conquêtes sociales, pour la plus grande satisfaction des marchés financiers. Mais le projet n'est pas passé pour autant. Il sera débattu au Sénat du 12 au 27 avril et sera de retour à l'Assemblée Nationale en mai. Nous disposons encore de temps pour les stopper !

**Les salariés n'ont d'autre solution que le rapport de force, la grève interprofessionnelle pour bloquer cette offensive.** Rappelons-nous : la dernière fois qu'un gouvernement a utilisé le «49-3», c'était en 2006 avec le CPE. La mobilisation des jeunes et des salariés avec leurs syndicats, avait obligé le gouvernement DE VILLEPIN à retirer le CPE.

### **Tout est possible pour celles et ceux qui luttent !**

**Depuis plusieurs semaines, de nombreuses luttes pour augmenter les salaires se multiplient :** SANOFI, MICHELIN, HUTCHINSON, SCADIF, SITA, LINDT, SEPHORA LYON, VERALIA, etc... Avec des avancées comme chez COOPER Melun où les salariés arrachent 3 % d'augmentation générale avec 45 € minimum et 554 € de prime, SEITA Sandouville (+1% et une prime de 350 €), SARBEC Neuville-en-Ferrain (+ 1% et une prime de 900 €), KUEHNE+NAGEL Cognac (avertissement annulé pour un salarié gréviste, prime de 100€, titularisation de deux intérimaires, maintien dans l'emploi pour les autres intérimaires grévistes), et beaucoup d'autres victoires !

**Pour les stopper, il faut se faire entendre sur les lieux de travail et dans la rue.**

**L'Union Syndicale de l'Intérim CGT appelle tous les salariés intérimaires et permanents des agences, sièges et autres services administratifs, à répondre à l'appel national, à se mettre en grève le 9 Avril.**

### **3 BONNES RAISONS DE SE MOBILISER :**

1. Faire reculer le gouvernement sur la loi MACRON.
2. Défendre nos retraites complémentaires et peser sur la négociation AGIRC-ARRCO.
3. Exiger une rupture avec les politiques d'austérité qui nous mènent dans le mur.

#### **La grève est un droit fondamental**

Si vous décidez de vous organiser avec vos collègues de travail pour participer à cette riposte, alertez le syndicat CGT de l'entreprise utilisatrice ou directement l'USI-CGT avant de vous mettre en grève.

Si vous rencontrez des problèmes, la CGT peut vous mettre en contact avec un délégué pour vous aider à organiser la grève. Il vous suffit de téléphoner pour en faire la demande.

La grève est un droit reconnu à tous les salariés par la Constitution française. A ce titre, le salarié gréviste bénéficie d'une protection juridique particulière. Il ne peut pas être sanctionné ou licencié pour avoir fait grève.

**Pas d'obligation d'avertir préalablement l'employeur :** Le tract syndical d'appel à la grève suffit. Le salarié individuellement n'a pas à prévenir son employeur de son absence avant de se mettre en grève. Dans la pratique, l'employeur demande au salarié les jours suivant la grève qu'elles étaient les raisons de son absence, et le salarié indique alors qu'il était en grève.

**«Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas à déjà perdu»**

**Berthold Bretsch**

## **UNION SYNDICALE DE L'INTÉRIM-CGT**

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 55 82 89 80 Fax 01 55 82 89 79

Courriel : [contact@usi.cgt.fr](mailto:contact@usi.cgt.fr) - Site Internet : [www.usi.cgt.fr](http://www.usi.cgt.fr)